

Avis n° 2025/05  
relatif à l'accréditation de  
Institut supérieur de mécanique de Paris  
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

### Ecole

Nom :	Institut supérieur de mécanique de Paris
Sigle :	ISAE-Supméca
Type :	Public
Académie :	Créteil
Sites de l'école :	Saint-Ouen

### Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

### Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2021/12-03 et 2019/06-10

### Objet de la demande d'accréditation

#### Catégorie PE (périodique, renouvellement d'accréditation)

Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de mécanique de Paris, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Saint-Ouen.

Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de mécanique de Paris, spécialité génie industriel, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Saint-Ouen.

Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de mécanique de Paris, spécialité génie industriel pour l'aéronautique et l'espace, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Saint-Ouen.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Institut supérieur de mécanique de Paris ;
- Vu le rapport établi par Rémy ROGACKI (membre de la CTI, rapporteur principal), William LIS (membre de la CTI, corapporteur), Hatem ZENZRI (expert auprès de la CTI, expert international), Thomas DESHAYES (expert auprès de la CTI, expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 Mai 2025 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

**Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de mécanique de Paris, sur le site de Saint-Ouen	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de mécanique de Paris, spécialité génie industriel, en partenariat avec ITII Ile de France , sur le site de Saint-Ouen	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de mécanique de Paris, spécialité génie industriel pour l'aéronautique et l'espace, en partenariat avec ITII Ile-de-France, sur le site de Saint-Ouen	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale

**La CTI valide le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) mis en place dans l'école**

L'école établira **un rapport intermédiaire** sur la mise en œuvre et l'avancement des actions relatives aux deux premières recommandations ci-dessous, portant sur la stratégie et le suivi budgétaire. L'école devra fournir ces éléments au plus tard le **15 décembre 2026**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, à l'adresse : greffe-cti@education.gouv.fr.

**Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :**

#### **Pour l'école**

- Apporter des précisions sur les jalons et les indicateurs de la démarche stratégique 2025/2030 pour être en capacité de la piloter et d'en mesurer l'avancement, en ajustant les objectifs si nécessaire, et en s'appuyant sur le SMQ au périmètre global de l'école ;
- Renforcer le suivi budgétaire, en particulier sur les recettes liées aux formations (reste à charge sur FISA Génie industriel pour l'aéronautique et l'espace, voire FISA en Génie industriel, en lien avec son CFA support) et sur les projets recherche ;
- Préciser les engagements réciproques liés à la cotutelle du laboratoire Quartz par l'établissement de conventions avec les autres parties prenantes ;
- Suivre la participation de l'école à ses différents réseaux sous l'angle Coûts/Bénéfices ;
- Accompagner la phase envisagée de croissance des effectifs d'apprenants (à la fois en cycle ingénieur et dans les formations conduisant aux diplômes d'établissement "Executive Masters of Engineering") des moyens humains, techniques et financiers nécessaires, en respectant le taux d'encadrement préconisé dans les différentes formations d'ingénieur et des charges d'enseignement des permanents en heures complémentaires supportables ;
- Suivre le respect des obligations de mobilité internationale dans les 3 cursus ;
- Finaliser la représentation des élèves au Conseil de perfectionnement et d'orientation ;
- Assurer auprès des élèves une meilleure promotion de l'Engagement Étudiant et renforcer la prise en compte de sa Valorisation (VEE) ;
- Accompagner et favoriser les projets entrepreneuriaux en lien avec CY Entreprendre.

#### **Pour la FISE**

- Poursuivre le renforcement de la participation des entreprises dans la formation sous statut d'étudiant ;
- Suivre les effets de changements de concours FISE et renforcer si besoin les admissions sur titres.

#### **Pour la FISA Génie industriel pour l'aéronautique et l'espace.**

- Suivre la qualité de placement des diplômés.

**Avis pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants:**

Intitulé du diplôme	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de mécanique de Paris	2025	2029-2030
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de mécanique de Paris, spécialité génie industriel	2025	2029-2030

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 13 mai 2025.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 09 juin 2025.

La présidente

Claire PEYRATOUT

